



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le 5 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'espace Toffoli, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Étaient présents :

- M. GICQUEL, M. TURANO, Mme MAGNE, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme EL HARTI, Mme GONNET, Mme LONGUEVE, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS (arrivée à 20h30), Mme YANGO, M. SCAGLIOSO, Mme MARGO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, M. TOURCHIK, Mme OUTIN - « **Charenton Passionnément** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

Étaient excusés : Mme LYET, Mme MENOU, Mme MINART, M. SZERMAN, Monsieur LEGUIL, Mme YAHIAOUI, M. TRABELSI

Désignation du secrétaire de séance : Madame CERTIN

En début de séance, les membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence en mémoire du décès de Madame Martine SAADA .

Adoption du Procès-verbal séance du 26 mai 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) **Convention triennale de partenariat entre les Villes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice, l'État et la Préfecture de Police pour le recrutement et le financement d'un intervenant social au sein du commissariat de police de Charenton-le-Pont**

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération DEL_2021_045

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention triennale de partenariat avec l'État relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au commissariat de Charenton-le-Pont.

- 2) **Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte)**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2021_046

Le Conseil Municipal a déterminé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions - « Charenton Passionnément » et « Charenton pour Tou-te-s » les emplois pouvant donner lieu à attribution d'un logement de fonction.

Il a ajouté à la liste des emplois ouvrant attribution d'un logement par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte, le poste de Directeur de l'Aménagement Durable et du Développement :

Directeur de l'Aménagement Durable et du Développement	9 rue de l'Archevêché à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 109,5 m ²
--	---	---

- 3) **Mandat spécial accordé au Maire, au 1er Adjoint au Maire en charge de la Sécurité publique, de la Gestion du domaine public, des Affaires réglementaires, du Stationnement, de la Voirie, de l'habitat social et des relations avec les bailleurs sociaux, à l'Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement urbain et de la politique de l'Habitat et la Conseillère municipale chargée de la Transition écologique dans le cadre d'une réunion programmée à Lyon, le 27 août 2021.**

Rapporteur : Monsieur MATOBO

Délibération DEL_2021_047

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la prise en charge par la collectivité sur présentation de justificatifs, des frais de transport engagés à l'occasion du déplacement à Lyon de Monsieur GICQUEL, Monsieur TURANO, Monsieur GAILHAC et de Madame Aurélie GIRARD, dans le cadre de la réunion de travail organisée le vendredi 27 août 2021.

- 4) **Attribution d'une subvention de 1 210 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2021**

Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER

Délibération DEL_2021_048

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 1 210 000 € pour l'année 2021.

5) **Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Commune établi par Monsieur de Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2021_049

Le Conseil Municipal a déclaré, à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions - « Charenton pour tou-te-s », « Charenton Passionnément » et « Construire l'avenir à Charenton »), que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6) **Approbation du Compte Administratif de la Commune – Année 2020.**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2021_050

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité, (3 voix contre – « Construire l'avenir à Charenton » et « Charenton pour tou-te-s » et 4 abstentions - « Charenton Passionnément » et « Vivons mieux à Charenton »), sous la présidence de M. TURANO, le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2020 :

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		2020		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	63 674 692,42	58 910 103,75	4 764 588,67
	Section d'investissement	10 358 136,03	7 010 196,82	3 347 939,21
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)	13 663 107,47		
TOTAL (réalisation + reports)		87 695 935,92	65 920 300,57	21 775 635,35
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	1 414 658,37	10 773 804,04	-9 359 145,67
TOTAL (résultat cumulé)		89 110 594,29	76 694 104,61	12 416 489,68

7) **Affectation définitive des résultats 2020 - Budget Commune 2021**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2021_051

Le Conseil Municipal a confirmé, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – « Charenton Passionnément » « Charenton pour tou-te-s » et « Vivons mieux à Charenton ») la reprise anticipée des résultats 2020 selon les conditions ci-dessous

- Résultat de fonctionnement 2020 : **4 764 588,67 €**

Ce résultat est repris intégralement en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- Résultat d'investissement 2020 : **17 011 046,68 €**

Ce résultat est repris intégralement en recettes au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».

Pour information sur la formation du résultat d'investissement :

Résultat d'investissement 2020 :	17 011 046,68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 :	<u>- 9 359 145,67 €</u>
Résultat net d'investissement 2020 :	7 651 901,01 €

8) Limitation de l'exonération de deux ans sur de Taxe Foncière Bâti pour constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à compter de 2022

Rapporteur : Monsieur MIROUDOT

Délibération DEL_2021_052

Le Conseil Municipal a limité, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Vivons mieux à Charenton »), pour la Commune de Charenton-le-Pont, l'exonération pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de leur base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,

9) Adoption du plan d'actions municipal 2020-2026 à destination des enfants et des jeunes de la Commune de Charenton-le-Pont

Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ

Délibération DEL_2021_053

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le plan d'action municipal 2020-2026 à destination des enfants et des jeunes de la Ville de Charenton-le-Pont et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et la charte « Ville amie des enfants »

10) Approbation de la convention passée avec l'IFAC pour l'organisation de "colos apprenantes" et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

Rapporteur : Madame GUEGAN ROS

Délibération DEL_2021_054

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de prestation pour l'organisation de séjours de vacances « Campus Val de Marne » entre l'association IFAC et la Ville Charenton-le-Pont et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il a décidé de prendre en charge le financement de 70 places à hauteur de 20 euros pour 5 jours (soit 1400 €) et précisé que les séjours sont proposées aux familles à titre gratuit.

11) Modifications du règlement intérieur pour les écoles maternelles et élémentaires Restauration- Accueils de loisirs périscolaires- Activités extrascolaires

Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ

Délibération DEL_2021_055

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur des activités péri et extrascolaires.

12) Modifications des règlements intérieurs de l'atelier municipal d'arts plastiques Pierre Soulages, du conservatoire municipal de musique André Navarra, des Médiathèques de Charenton, de l'Espace Jeunesse et création du règlement intérieur de l'Espace Art & Liberté.

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération DEL_2021_056

Le Conseil municipal a adopté, **à l'unanimité**, les nouveaux règlements intérieurs de l'Atelier municipal d'arts plastiques Pierre Soulages, du Conservatoire municipal de musique André Navarra, des Médiathèques des Quais et de Bercy et de l'Espace Municipal Jeunesse.

Il a également instauré le règlement intérieur de l'Espace Art & Liberté.

13) Autorisation d'appliquer l'annulation et le remboursement de cotisations à certains ateliers socioculturels de l'Espace Jeunesse pour le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020/2021

Rapporteur : Madame GRUBER

Délibération DEL_2021_057

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, l'annulation ou le remboursement de cotisations des cours de guitare et de chant du Service Municipal Jeunesse pour le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020/2021.

14) Adhésion à l'Agence locale de l'énergie et du climat ALEC-MVE

Rapporteur : Madame MAGNE

Délibération DEL_2021_058

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Ville de Charenton-le-Pont à l'Agence locale pour l'énergie et le climat ALEC-MVE pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal a ensuite procédé à la désignation des représentants de la Ville.

Monsieur GAILHAC a été élu représentant de la Ville de Charenton-le-Pont et Madame GIRARD, Conseillère municipale, représentante suppléante au sein de l'Agence locale pour l'énergie et le climat ALEC-MVE, **à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : « Charenton pour tou-te-s »)**

15) Création de cinq quartiers et mise en place des Conseils de quartier

Rapporteur : Monsieur BENOIT

Délibération DEL_2021_059

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, la délimitation de la commune en cinq quartiers et a décidé la création de cinq Conseils de quartiers.

Il a également approuvé le règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement et de mise en place de ces nouvelles instances participatives.

16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des autorisations d'urbanisme dans le périmètre de la Grande Opération d'Urbanisme Charenton-Bercy

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2021_060

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions - « Charenton Passionnément », « Charenton pour tou-t-es » et « Vivons mieux à Charenton » et Madame Lyet ne participe pas au vote), Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des autorisations d'urbanisme dans le périmètre de la Grande Opération d'Urbanisme Charenton Bercy.

17) Avis sur le dossier de création de ZAC Charenton Bercy

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2021_061

Le Conseil Municipal émet, à la majorité (2 contre- « Construire l'avenir à Charenton » - et 5 abstentions - « Charenton Passionnément », « Charenton pour tou-t-es » et « Vivons mieux à Charenton et Madame Lyet ne participe pas au vote), un avis favorable sur le dossier de création de ZAC Charenton Bercy approuvé le 3 juillet 2020 en Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement.

18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°6 au marché public de Performance Énergétique pour les Bâtiments dont le titulaire est la Société CRAM.

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération DEL_2021_062

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 relatif au marché de Performance Énergétique visant à intégrer au marché des travaux supplémentaires de création et/ou de modifications d'installations.

19) Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'association « Les semeurs du Pont » d'une parcelle située au sein du Parc de Conflans.

Rapporteur : Madame MAGNE

Délibération DEL_2021_063

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'association « Les Semeurs du Pont » une parcelle de 36 m² située au sein du Parc de Conflans à titre gracieux.

Il a approuvé les termes de la convention cadre d'occupation et d'usage et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

20) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition de l'association « Activités Seniors Charenton (ASC) » d'une parcelle située au sein du Parc de Conflans.

Rapporteur : Madame MAGNE

Délibération DEL_2021_064

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'association « Activités Seniors Charenton (ASC) » une parcelle de 18m² située au sein du Parc de Conflans à titre gracieux.

Il a approuvé les termes de la convention cadre d'occupation et d'usage et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- 21) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention entre la Commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour poursuivre le déploiement du service public velib en installant deux nouvelles stations.**

Rapporteur : Madame GIRARD

Délibération DEL_2021_065

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la Commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour l'installation de 2 nouvelles stations sur le territoire communal.

- 22) **Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les entreprises commerciales impactées par la gestion de la crise sanitaire**

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération DEL_2021_066

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer de manière exceptionnelle :

- les redevances d'occupation du domaine public communal dues par les établissements de restauration, cafés, débits de boissons et le manège de la place Aristide Briand.
- à hauteur de 50 % du montant dû les redevances d'occupation du domaine public communal dues par les foodtrucks en raison de la mise en place du couvre-feu à partir du 15 décembre 2020.

Il a également décidé que, pour les autorisations d'occupation du domaine, ces exonérations totales (cafés, restaurants, manège) et partielles (foodtrucks) seront effectives pour l'année 2021.

- 23) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse de vente, l'acte définitif et tous documents afférents au local commercial sis 2 rue du Général Leclerc, cadastré section M n°123 et portant sur les lots de copropriété n°16, 17, 101, 1, 5.**

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération DEL_2021_067

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte définitif de vente ci annexés ainsi que tous documents y afférant, relatifs au local commercial sis 2 rue du Général Leclerc, cadastré section M n°123 et portant sur les lots de copropriété n°16, 17, 101, 1, 5.

Le montant de la transaction est de :

- 325 000 € à verser au propriétaire, Monsieur PEROL.
- 20 000 € à verser à l'agence IMMOOVE EPPLER.

- 24) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat avec Emmaüs Habitat pour le transfert d'images de vidéo-protection vers le Centre de Surveillance Urbain de la Police Municipale.**

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération DEL_2021_068

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), la convention de partenariat avec le bailleur Emmaüs Habitat pour le transfert des images de vidéosurveillance vers le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale de la Ville de Charenton-le-Pont et précisé que la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

25) Présentation des rapports d'activités 2020 des Délégations de Service Public confiées à la Société LOISEAU MARCHES, à la Société EFFIA, à la Société LES CHAPERONS ROUGES et à la Société PEOPLE AND BABY

Rapporteurs : M TURANO et M. le Maire

Délibération DEL_2021_069

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise à disposition des rapports d'activité 2019 suivants :

- Pour les délégations de service public confiées à la Société LOISEAU MARCHES pour l'exploitation du marché d'approvisionnement du Centre, à la Société EFFIA pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie, à la Société LES CHAPERONS ROUGES pour la gestion du multi-accueil Bleu et à la société PEOPLE AND BABY pour la gestion du multi-accueil Simone Veil.

Fin de séance : 22 h 40

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**